


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240912-14 Du 09 décembre 2024 PERSONNEL BASCULE RENOUVELLEMENT CONTRATS VACATAIRES 2025</p>
--	---	---

Nombre de membres		Date de la convocation	04.12.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	04.12.2024
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : BONNEVAUX V (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

PERSONNEL VACATAIRE BASCULE 2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de vacataire de la personne en charge de la bascule pour l'année **2025**.

Rémunération, fixée par délibération n° D20191612-02 du 16 décembre 2019 : **150 € brut par an**.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** le renouvellement du contrat vacataire pour l'agent en charge de la bascule pour l'année **2025**, sur la base d'une rémunération forfaitaire de **150 € brut sur l'année**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 10 décembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---